



Attijariwafa bank
Europe
Croire en vous

Attijariwafa euro finances

« Attijariwafa **bank** Europe »

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER III Exercice 2024



Attijariwafa bank
Europe

Croire en vous

Le document des indicateurs clés au titre du Pilier III, détaille les chiffres clés d'Attijariwafa euro finances, et en particulier son entité opérationnelle Attijariwafa bank Europe (AWBE) détenue à 99,82%. Compte tenu du fait que AEF (Attijariwafa Euro Finances) n'a comme activité que la détention des titres de sa filiale AWBE, nous considérons que ces indicateurs clés sont ceux de l'entité Attijariwafa bank Europe.

1. INDICATEURS CLES (EU KM1 et OV1)

Le tableau des indicateurs clés présenté ci-après répond aux obligations de transparence prévues au titre du Pilier III, conformément aux accords de Bâle et à leur transposition en droit européen via le règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres (CRR). Il offre une vue consolidée des principaux ratios prudentiels de l'établissement « solvabilité, levier et liquidité » en détaillant leurs composantes ainsi que les seuils réglementaires applicables.

Pour l'exercice 2024, la banque a respecté l'ensemble des exigences minimales en matière de ratios de solvabilité, de levier et de liquidité, notamment les indicateurs LCR (Liquidât Coverage Ratio) et NSFR (Net Stable Funding Ratio).

a) Etat : EU KM1 - 2024

EU KM1 : Indicateurs clés en K€		2024	2023	2022
Fonds propres				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	51 102	49 336	49 963
2	Fonds propres de catégorie 1	51 102	49 336	49 963
3	Fonds propres totaux	51 102	49 336	49 963
Montant d'expositions pondérées				
4	Montant total de l'exposition au risque	249 219	240 649	264 767
Ratios des fonds propres (en pourcentage du montant d'expositions pondérées)				
5	Ratio des fonds propres de base de catégorie 1 (%)	20,51%	20,50%	18,87%
6	Ratio Tier 1 (%)	20,51%	20,50%	18,87%
7	Ratio de fonds propres total (%)	20,51%	20,50%	18,87%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en % du montant d'exposition au risque)				
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face à des risques autres que le risque d'effet de levier excessif (%)	3%	3%	3%
EU 7b	dont : à constituer des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	56%	56%	56%
EU 7c	dont : à constituer des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	75%	75%	75%
EU 7d	Total des exigences de fonds propres du SREP (ratio TSCR) (%)	11%	11%	11%
Exigences globales de coussin et exigences globales de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)				
8	Capital conservation buffer (%)	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Conservation buffer due to macro-prudential or systemic risk identified at the level of a Member State (%)	0%	0%	0%
9	Institution specific countercyclical capital buffer (%)	0,00%	0,00%	0,00%
EU 9a	Systemic risk buffer (%)	0	0	0
10	Coussin des institutions d'importance systémique mondiale (%)	0	0	0
EU 10a	Autre réserve d'institution d'importance systémique (%)	0	0	0
11	Exigence de mémoire tampon combinée (%)	0	0	0
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (OCR) (%)	13,50%	13,50%	13,50%
12	CET1 disponible après avoir satisfait aux exigences de fonds propres totales du SREP (%)	9,51%	9,50%	7,87%
Ratio de levier				
13	Mesure de l'exposition totale	1 049 660	865 926	1 105 777
14	Ratio de levier financier (%)	4,87	5,70%	4,52%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque d'effet de levier excessif (%)	0	0	0
EU 14b	dont : à constituer des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0	0	0
EU 14c	Total des exigences en matière de ratio de levier SREP (%)	3%	3%	3%
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU 14d	Exigence de coussin de ratio de levier (%)	0	0	0
EU 14e	Overall leverage ratio requirement (%)	3%	3%	3%
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Total high-quality liquid assets (HQLA) (Weighted value - average)	598 794	350 413	485 587
EU 16a	Cash outflows - Total weighted value	346 590	163 908	217 924
EU 16b	Cash inflows - Total weighted value	217 796	183 100	172 399
16	Total net cash outflows (Adjusted value)	128 793	40 977	54 481
17	Ratio de liquidité à court terme (%)	464,93%	855,14%	891,29%
Ratio de financement stable net				
18	Total du financement stable disponible	543 791	340 951	620 333
19	Total du financement stable requis	160 346	197 085	205 576
20	Ratio NSFR (%)	339,14%	173%	302%



b) Etat : OV1- 2024

EU OV1: Indicateurs clés en M€					
EU OV1 – Aperçu des actifs pondérés des risques (RWA)	EU OV1: Indicateurs clés en KEUR	Montants total d'exposition au risque (TREA)			Exigences totales de fonds propres
		31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2024
1	Risque de crédit (hors CCR)	156 592	156 527	181 784	12 527
2	Dont approche standard	156 592	156 527	181 784	12 527
3	Dont approche NI simple (F-IRB)				
4	Dont approche par référencement				
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple				
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)				
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	383	175	133	31
7	Dont approche standard				
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)				
EU 8a	Dont expositions sur une CCP				
EU 8b	Dont ajustement de l'évaluation de crédit	383	87	10	31
9	Dont autres CCR		-	-	-
10					
11					
12					
13					
14					
15	Risque de règlement				
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)				
17	Dont approche SEC-IRBA				
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)				
19	Dont approche SEC-SA				
EU 19a	Dont 1 250% / déduction				
20	Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)				
21	Dont approche standard				
22	Dont approche fondée sur les modèles internes				
EU 22a	Grands risques				
23	Risque opérationnel	91 861	83 948	82 850	7 349
EU 23a	Dont approche élémentaire	91 861	83 948	82 850	7 349
EU 23b	Dont approche standard				
EU 23c	Dont approche par mesure avancée				
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)				
29	Total	248 836	240 649	264 767	19 907

2. GOUVERNANCE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

La banque accorde une attention constante à la mise en place d'un dispositif de gestion des risques robuste, intégré et adapté à l'ensemble de ses activités, dans tous les métiers et zones géographiques où elle opère. La maîtrise des risques constitue un pilier central de son modèle de gouvernance, pilotée au plus haut niveau de l'organisation et pleinement alignée sur les exigences réglementaires en vigueur.

La gouvernance du dispositif de gestion des risques repose sur deux niveaux clés :

- Le Conseil d'administration, appuyé par le Comité d'audit et des risques, assure la supervision stratégique du dispositif ;
- Les comités internes spécialisés, quant à eux, pilotent la déclinaison opérationnelle des politiques et procédures de gestion des risques.



Attijariwafa bank
Europe

Croire en vous

Le cadre général d'appétence au risque (Risk Appetite Framework – RAF) définit, de manière qualitative et quantitative, les niveaux de risques que la banque accepte de prendre, en cohérence avec son modèle d'affaires, sa stratégie, sa taille et son profil de risques. Il précise également les principes de gouvernance, d'organisation et de fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques.

Ce dispositif est formalisé dans la politique générale de gestion des risques, qui constitue le document de référence en la matière. Cette politique :

- définit clairement les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans l'identification, l'évaluation, le suivi et la maîtrise des principaux risques auxquels la banque est exposée ;
- précise le cadre d'appétence au risque (RAF) et sa déclinaison opérationnelle à travers un Risk Appetite Statement (RAS), structuré autour d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, assortis de seuils de tolérance et d'alerte.

Ce cadre de gestion des risques, contribue à garantir une gestion proactive, conforme cohérente et alignée avec les meilleures pratiques du secteur.

3. POLITIQUE DE REMUNERATION

La banque dispose d'une politique de rémunération qui repose sur un cadre réglementaire fixé par la convention collective de la banque, incluant les critères d'ancienneté et de performance.

Chaque année les rémunérations font l'objet, dans le cadre des NAO (négociations annuelles obligatoires) d'une négociation avec les partenaires sociaux pour déterminer, le cas échéant, un budget de progression de la masse salariale, avec une systématisation de budgets pour des éventuelles régularisations d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes. Ce budget fait ensuite l'objet de propositions de la part du Management pour les revalorisations des collaborateurs.

La rémunération globale des membres du COMEX (Comité Exécutif) et du CCS (Comité de coordination et de synergie), ainsi que pour le recrutement de cette population, sont soumises à la validation du CNR (Comité des Nominations et des Rémunérations).



Attijariwafa bank
Europe
Croire en vous

4. DECLARATION SUR LES INFORMATIONS PUBLIEES AU TITRE DU PILIER 3

J'atteste que Attijariwafa Euro Finances publie au titre du rapport Pilier 3 les informations requises en vertu de la huitième partie du règlement (UE) 575/2013 modifié ultérieurement par le règlement (UE) 2019/876 (et de ses amendements ultérieurs) conformément aux politiques formelles et aux procédures internes.

Fait à Paris, le 30 Mai 2025

Monsieur Vincent DAMILO
Directeur Général Adjoint